

L'invention du psychanalyste

Point Hors Ligne

Collection dirigée par Jean-Claude Aguerre

La collection « Point Hors Ligne » explore les questions essentielles à l'avancée du champ psychanalytique. Elle s'attache à tisser les liens entre une élaboration théorique et une pratique au quotidien.

Retrouvez tous les titres parus sur
www.editions-eres.com

Claude Dumézil
Bernard Brémont

L'invention du psychanalyste

Le Trait du Cas

Nouvelle édition augmentée
avec la participation de
Pierre Leroy et Radjou Soundaramourty

POINT HORS LIGNE

éditions**èrès**



Le dispositif du Trait du Cas implique un travail collectif. En témoignent :

- la table ronde préliminaire mentionnée dans l'avant-propos de ce livre, avec Bernard Brémont, Catherine Delarue, Claude Dumézil, Maria-Cruz Estada, Jean-Claude Gross, Chantal Hagué, Jean-Jacques Leconte, Michel Lehmann, Pierre Leroy et Radjou Soundaramourty;
- les contributions des coauteurs de la première édition: Bernard Brémont, Michel Gaugain (†), Bernard Tauber (†), Danielle Treton et Myriam Ziri;
- celles des présentateurs de ce nouveau livre: Pierre Leroy et Radjou Soundaramourty.

Nos remerciements vont aussi à Jean-Claude Aguerre, qui accueille notre travail dans la collection qu'il dirige, pour ses encouragements éclairés.

N.B.: Pour toute information concernant le fonctionnement du dispositif, le *Groupe d'étude du Trait du Cas* est joignable à l'adresse Internet suivante: www.letraitducas.fr.

Conception de la couverture :

Anne Hébert

Illustration :

Sylvain Diez

Version PDF © Éditions érès 2012

ME - ISBN PDF: 978-2-7492-3289-8

Première édition © Éditions érès 2010

33, avenue Marcel-Dassault, 31500 Toulouse

www.editions-eres.com

Aux termes du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle de la présente publication, faite par quelque procédé que ce soit (reprographie, microfilmage, scannérisation, numérisation...) sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

L'autorisation d'effectuer des reproductions par reprographie doit être obtenue auprès du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC),
20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris,
Tél. : 01 44 07 47 70 / Fax : 01 46 34 67 19

Table des matières

AVANT-PROPOS	7
--------------------	---

INTRODUCTION	
<i>Claude Dumézil</i>	9

ACTE I

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

PIERRE LEROY ET RADJOU SOUNDARAMOURTY	
RENCONTRENT CLAUDE DUMÉZIL	15

ACTE II

LE TRAIT DU CAS, LE PSYCHANALYSTE À LA TRACE

UNE APPROCHE CLINIQUE ET THÉORIQUE	
DE LA PRATIQUE PSYCHANALYTIQUE	
<i>Claude Dumézil, pour le Cartel</i>	37

... PRENDRE L'UNIVERSITAIRE DE COURT	
ET L'HYSTÉRIQUE DE VITESSE	41
Les raisons d'un séminaire, <i>Claude Dumézil</i>	41
Un signifiant, un dispositif, <i>Bernard Tauber</i>	59
La bouteille, commentaire (de) l'hystérie	
dans la psychanalyse ? <i>Bernard Brémont</i>	65

CLINIQUES	71
Et la psychose... quelques remarques, <i>Bernard Tauber</i>	72
Trait de fracture, <i>Bernard Brémont</i>	81
L'enfant passe, <i>Claude Dumézil</i>	92
L'intervention, <i>Claude Dumézil</i>	103

AU-DELÀ DU CAS, LE TRAIT	109
Une perspective déplacée, <i>Bernard Tauber</i>	110
Psychopathologie de la pratique quotidienne, <i>Bernard Brémont</i>	118
Pour une clinique de l'éthique, <i>Myriam Ziri</i>	126
Parcours dans la structure, <i>Claude Dumézil</i>	135
PARCOURS	143
Terminabilité de la pratique, <i>Claude Dumézil</i>	144
L'originaire dans la cure, <i>Claude Dumézil</i>	154
Pas toute la vérité, <i>Bernard Brémont</i>	162
L'ANALYSTE, À LA TRACE	173
Transmission et dispositif du Trait du Cas, <i>Michel Gauguin</i>	174
L'inconscient de l'analyste, <i>Claude Dumézil</i>	181
Pour ne pas conclure, <i>Danielle Treton, pour le Cartel</i>	188

ACTE III

AUX SOURCES DU DÉSIR D'ANALYSTE

LEURRE, VÉRITÉ ET FICTION DANS LA PRATIQUE DU PSYCHANALYSTE <i>Bernard Brémont</i>	193
L'INCONSCIENT DE L'ANALYSTE : « DÉPLACÉ ! » <i>Bernard Brémont</i>	201
LE DÉSIR D'ANALYSTE EN QUESTION <i>Claude Dumézil</i>	211
ENVOI. LE TRAIT DU CAS À L'ÉCOLE DU SUJET <i>Pierre Leroy</i>	219
GLOSSAIRE	229

Avant-propos

Cette réédition du *Trait du Cas*, dans laquelle la version originale a été à la fois conservée au centre de l'ouvrage et augmentée de remarques et de textes nouveaux, a été l'occasion de réunir les principaux acteurs anciens et plus récents, travaillant avec ce dispositif, pour un échange informel sur leur expérience.

C'est à partir du matériel ainsi recueilli que Pierre Leroy et Radjou Soundaramourty ont élaboré sous forme d'interview des questions auxquelles Claude Dumézil tente de répondre. Ces questions portent sur les incidences théoriques du dispositif, sa place dans la formation des psychanalystes, son rapport aux pratiques de contrôle et à l'institution analytique, et sur son actualité.

On trouvera à l'intérieur de l'ouvrage un certain nombre de renvois au travail collectif précédemment publié, *À l'école du sujet*¹, sous la direction de Claude Dumézil, où sont reprises et développées certaines thématiques ici présentées.

Claude Dumézil et Bernard Brémont présentent l'hypothèse d'un trait de structure spécifique aux sources du désir d'analyste, puis une contribution du second éclaircissement la notion de « fiction » telle qu'elle est utilisée dans la dynamique du dispositif.

1. Revue de l'association Analyse freudienne, *À l'école du sujet*, numéro hors série, Toulouse, érès, 2003.

L'envoi de Pierre Leroy reprend son intervention récente en séance publique du dispositif, qui a donné l'impulsion nécessaire pour cette réédition, comme un pont jeté entre psychanalyse en intension et psychanalyse en extension.

Claude Dumézil propose en fin d'ouvrage un glossaire simplifié des termes les plus utilisés dans notre recherche.

Claude Dumézil

Introduction

Après la mort de Lacan, ses élèves se sont d'abord employés à recueillir et rassembler le « trésor théorique » issu du séminaire hebdomadaire tenu durant vingt-cinq ans. Dans les différentes associations qui virent le jour à cette période, on observa une nette prévalence des enseignements purement théoriques, la mise au travail des concepts se faisant parfois paradoxalement aux dépens de la clinique.

Dans le groupe que je contribuai alors à fonder en 1983, je me vis attribuer la responsabilité de promouvoir avec quelques autres un travail de transmission en prise directe avec la pratique de l'analyse freudienne.

L'expérience des différents modules liés à l'École freudienne de Paris – cartels, passe, présentation de malades de Lacan, département de psychanalyse de l'université expérimentale de Vincennes (Paris VIII) ou section clinique de Sainte-Anne – insistait, me semblait-il, sur une difficulté : celle de s'entendre sur une acception rigoureuse du terme de clinique en psychanalyse. En dehors de l'analyse de contrôle, par nature un espace privé, je n'avais pas connaissance à cette époque de lieux où se travaillait une clinique du transfert, une clinique de l'énonciation, une clinique de l'acte analytique, dans nos associations. Seize ans après la Proposition de Lacan du 9 octobre 1967, je relevai comme un défi l'occasion qui m'était offerte d'être « à la tâche ou du moins sur la brèche de résoudre » l'un de ces points cruciaux pour l'analyse, pour la formation du psychanalyste, selon l'objectif assigné par Jacques Lacan aux analystes de son école.

Tel a été à l'origine l'élan propice à proposer un dispositif qui permette, à d'autres aussi, de « témoigner des points vifs où ils en sont » de leurs pratiques, du « personnel dans la pratique, et notamment le trait du cas ».

C'est de cette dernière expression qu'a été nommé le dispositif qui consiste en un déplacement organisé des positions énonciatives dans des espaces transférentiels successifs. J'en donne ici la présentation telle qu'elle a été rédigée par B. Brémond et moi-même pour le Groupe d'étude du Trait du Cas :

Le dispositif du Trait du Cas se déploie dans une dimension collective selon trois espaces-temps articulés :

1. *Le séminaire : il réunit deux fois par mois des praticiens de l'analyse freudienne en nombre restreint. Il n'est pas public. À chaque séance, un participant expose de sa pratique un ou plusieurs fragments qui lui viennent à dire pour le suspens qu'ils laissent sur son implication en tel ou tel point. L'échange s'établit ensuite entre les participants dans la perspective que puissent se dégager un ou des enjeux transférentiels dont le repérage, immédiat ou le plus souvent après coup, lui permettra de poursuivre l'analyse de sa pratique là où il s'y attendait le moins et son élaboration théorique là où l'invention le requiert. Le pilotage du séminaire est assuré par un de ses membres ayant eu une expérience suffisamment longue du dispositif : il s'y expose au même titre que les autres participants, c'est lui qui coopte les participants et maintient le cap éthique de cette pratique.*

2. *La séance publique : au rythme d'une fois par an, les participants des séminaires invitent un public élargi de praticiens de l'analyse pour lui faire part de leur travail, recevoir ses remarques. C'est le temps d'exposition de ce qui s'est élaboré dans l'après-coup des séances du séminaire, au titre des conditions et difficultés de la pratique comme au titre de la démarche théorique incluse dans le dispositif. Ce déplacement et ce changement d'adresse s'accompagnent le plus souvent de cet autre déplacement que constitue le passage à l'écrit.*

3. *Les cartels : les participants des séminaires qui le souhaitent forment des cartels composés chacun de membres des diffé-*

rents séminaires. Ces cartels ont pour objet de développer plus avant les questions que le séminaire laisse nécessairement en suspens. Ils ont aussi pour tâche de poursuivre l'élaboration du dispositif, de son fonctionnement et de ses effets, et d'animer le travail préparatoire aux séances publiques.

Ces déplacements, inspirés de l'invention lacanienne de la Passe, centrent l'enjeu du dispositif sur la pratique quotidienne du psychanalyste. Le dispositif vise à affiner l'analyse de ce qui détermine singulièrement le psychanalyste dans sa pratique. Il s'adresse aux praticiens de l'analyse en un temps particulier de leur parcours où se conjoignent en une question éthique la cessation de leur pratique d'analysant et l'au-delà de la demande de contrôle.

De la mise à l'épreuve répétée dans le séminaire par chaque praticien est attendu un effet de transmission – ou mieux, « instituant » – relayé dans le travail de cartel ou à la faveur de la séance publique, pour ceux qui exposent comme pour ceux qui écoutent.

Cette dynamique de mise au travail de l'inconscient du psychanalyste oriente une recherche qui rencontre dans ses dimensions éthique et théorique la question du désir de l'analyste.

L'établissement des règles de fonctionnement du Trait du Cas s'est imposé à partir d'une réflexion, dès 1983-1984, sur la question du temps logique et du temps chronologique dans la cure.

Les tentatives occasionnelles de modification du cadre pour des raisons de disponibilité ou d'éloignement (espace-ment des séminaires, économie du cartel, raréfaction de la séance publique...) n'ont fait que confirmer la pertinence du dispositif en ses trois temps pour qu'il garde sa spécificité de discours de l'analyste en acte.

Acte I
Questions d'actualité

Pierre Leroy et Radjou Soundaramourty rencontrent Claude Dumézil

PIERRE LEROY: Claude Dumézil, pourquoi une réédition de ce livre?

CLAUDE DUMÉZIL: Parce qu'il est devenu très difficile à trouver et que l'éditeur d'origine, Point Hors Ligne, n'avait pas souhaité en faire un retraitage. Il faut peut-être souligner que sa parution date de 1989 et qu'il a été épuisé en un ou deux ans; le tirage, dont je ne connais pas le nombre, avait sans doute été assez restreint. Il a aussi disparu de la liste des titres de la collection, pour des raisons que j'ignore, de même que la mention par Jacques Lacan du «trait du cas» sur la quatrième de couverture de *Scilicet* avait également disparu lors des rééditions. C'est une coïncidence intéressante. Alors, pourquoi le rééditer? Eh bien parce que, apparemment, le temps n'a «usé» ni la pertinence du dispositif, ni son fonctionnement, dans plusieurs villes, y compris hors de France.

P.L.: Le rééditer, c'est aussi le rendre présent dans l'actualité. Vingt ans après, quel bilan et quelles perspectives?

C.D.: Quatre séminaires au moins du dispositif du Trait du Cas fonctionnent actuellement. Ces séminaires ont ceci de particulier qu'ils se tiennent dans des villes différentes et qu'ils sont ouverts à tous, quelle que soit leur association ou leur école. Cette vitalité du dispositif mérite d'être soulignée, et peut-être, en effet, d'être explicitée et communiquée dans le milieu analytique où, si l'on a entendu parler du Trait du

Cas, très souvent, on ne sait pas très bien à quoi cela correspond.

L'outil a fait ses preuves, il pourrait être davantage utilisé. Il offre aux praticiens de la psychanalyse, et aux associations analytiques, un lieu effectif où se soutient un travail sur la pratique, différent des études de cas ou des présentations de malades. Comme l'a fait remarquer Catherine Delarue, le *Trait du Cas* est le seul dispositif qui ouvre sur « une clinique de l'analyste » en subvertissant l'idée même de cas ; c'est le seul lieu, dit-elle, où l'on peut entendre quelque chose de la pratique d'un collègue et dire quelque chose de sa propre pratique, à distance de toute identification. Cela ne marche pas à chaque fois, mais souvent ça marche, sans que l'on sache à qui on le doit.

Vous-même, Pierre Leroy, avez fait deux remarques essentielles, l'une sur le travail d'école, après coup, l'autre sur une tenue en respect de l'exhibition au profit de l'énonciation. C'est au moment même où chacun en fait l'expérience que celle-ci se transmet aux autres participants. Comme le dit aussi Chantal Hagué : « Le trait, passant par le signifiant, évite l'exhibition. »

Quant aux perspectives, je pense que nous allons les faire apparaître au fil des questions.

Ce qui est toujours d'actualité, vingt-cinq ans après, et vingt ans après le livre, ne peut être considéré comme un effet de mode ou une expérience opportuniste datée. C'est une occasion de travail qui est de nature à constituer l'ordinaire de la formation des psychanalystes freudiens, quelle que soit leur obédience, puisque travailler avec le *Trait du Cas* n'implique aucun engagement associatif particulier. Il pourrait même exister actuellement un avantage politique à pouvoir justifier d'une spécificité de la transmission de la psychanalyse, en plus de la cure, des contrôles et des enseignements.

RADJOU SOUNDARAMOURTY: Entre 1989 et aujourd'hui, quelles ont été la production théorique et l'évolution des concepts qui au départ soutenaient le dispositif? Qu'en est-il

de la dimension « théorigène » après vingt ans de fonctionnement du dispositif?

C.D.: Le théorigène, expression due à Bernard Tauber, visait plutôt ce qui de la théorie vient à l'analyste du côté de sa pratique, c'est-à-dire la théorie en aval de sa pratique et non en amont: donc il ne s'agit pas d'inventer des concepts préexistants. Ce qu'il y a eu de préexistant, c'est une intuition et une tentative de proposer aux analystes en cours de formation, un autre dispositif que la *Passe*, non pas à la place de la *Passe*, mais en plus, à côté de la *Passe*, pour explorer leur pratique.

Il ne faut pas oublier que la *Passe* devait explorer ce qui « se passe » pour quelqu'un au moment où il s'autorise à devenir analyste et il ne faut pas non plus oublier le constat que les nombreuses passes dont nous avons eu l'expérience, soit comme passeur, soit comme membre de jury, nous renseignaient finalement assez peu sur ce point précis du virage, du passage, de l'analysant à l'analyste. L'idée qu'un autre dispositif pourrait peut-être éclairer plus spécifiquement ce moment-là était présente dans la réflexion qui a abouti à la proposition du *Trait du Cas*.

Si nous insistons pour qu'on ne désigne pas le *Trait du Cas* comme un groupe clinique, c'est justement pour le tirer, non pas du côté de la psychopathologie, mais du côté de la clinique psychanalytique: c'est-à-dire ce qui s'échange, ce qui se passe, ce que l'on dit sur un divan, et qui met naturellement en jeu l'inconscient, le refoulé, non seulement chez le patient, mais aussi chez l'analyste. Si bien analysé soit-il, si bien formé soit-il, il n'en demeure pas moins un homme ou une femme qui est vivant, qui parle. Même s'il reste silencieux, ça parle en lui et donc son inconscient est à l'œuvre dans la pratique de la cure. Le dispositif du *Trait du Cas* cible cette dimension. Il ouvre un lieu où un analyste puisse parler de son inconscient d'analysant à l'œuvre, et il permet à d'autres analystes d'entendre cela.

Puisque vous m'interrogez sur les concepts de référence au départ et sur leur éventuel devenir, je vous répondrai que,

outre ceux développés par Lacan lui-même dans sa Proposition de la Passe, il y a celui de fiction¹.

Le terme de fiction est tiré d'une citation de Bentham par Lacan, reprise dans *Télévision*. C'est un terme qui est véritablement pris dans une perspective topologique; pensez aux trompe-l'œil, ou aux anamorphoses, ces choses qui ne sont pas des illusions, qui ne sont pas des semblants, mais qui ont une fonction, en tout cas des effets d'advenue.

Ce terme de fiction est également marqué par l'ouvrage de Maud Mannoni, *La théorie comme fiction*. Peut-être que pour redonner à l'analyste/analysant le goût du théorigène, il n'est pas vain de lui présenter la théorie comme fiction, parce qu'il s'y sent plus autorisé que face à un mur théorique parfaitement construit depuis un siècle et avec des guetteurs à toutes les lucarnes pour dire: «Mais non, vous êtes à côté de la plaque, ce n'est pas ce qui a été dit par Freud, Lacan», etc.

La fiction permet un certain nombre de passages; l'usage qui en a été fait pour le Trait du Cas concerne le signifiant. La polysémie du trait – cela est longuement développé dans le livre – voilà quelque chose qu'il est souhaitable d'avoir à l'esprit quand on est dans le séminaire de Trait du Cas. Le trait, c'est ce qui coupe, c'est ce qui unit, ce qui pique, ce qui tue, c'est aussi ce qui souligne, c'est ce qui permet d'écrire. Et le jour où l'un d'entre nous a dit: «Mais au fond le trait du cas, c'est une fiction», curieusement ça n'a pas du tout fait l'effet d'une critique, mais au contraire ça a libéré l'esprit et les motivations de chacun. Le trait du cas, où est-il? Qu'est-ce que c'est? C'est comme le furet du bois mesdames, il court, il court, mais pendant ce temps-là, le désir d'analyste est mis au travail. C'est un des aspects, je crois, de la fiction.

Alors, cette dimension de la fiction est-elle en contradiction avec ce que Lacan dit par exemple du nœud borroméen? Il ne dit pas: «C'est une fiction», il dit: «C'est la structure même.» C'est utile de dire ça, ça donne à penser, ça fait travailler; mais dire que ce serait une fiction donne aussi à penser, pas par le même bout: ça blesse notre désir de vérité, notre désir de savoir et de cohérence, de logique et de

rationnel, mais en même temps, ça ouvre l'accès à une accélération de la pensée qui peut déboucher sur d'autres voies conceptuelles.

Les mathématiciens procèdent à partir d'hypothèses, et donc ils ne savent pas tellement où ils vont. L'hypothèse est au départ une fiction, ensuite ils la démontrent. Je pense qu'il y a quelque chose de cela dans notre fiction: c'est un instrument de déliaison. Si l'aboutissement d'une cure peut être envisagé du côté de la déliaison, cela n'implique évidemment pas que la cure soit une fiction. Dans le Trait du Cas, le trait est la fiction qui distancie l'énonciation (le récit) du cas qui l'inspire. La fiction n'est pas un autre nom du semblant, ce n'est pas une quatrième consistance après le Réel, le Symbolique et l'Imaginaire. Je la vois aujourd'hui comme passerelle entre le Réel, non analysé, et le Symbolique. Comme dit Bernard Brémont, «elle permet de passer».

R.S.: Pour certains qui rencontrent pour la première fois le Trait du Cas, ou qui entendent parler du dispositif, il serait important de préciser en quoi il ne s'agit ni d'un groupe d'inter-contrôle, ni d'une défense contre une éventuelle «nouvelle tranche» d'analyse. Vous dites aussi qu'en tant que dispositif «instituant», le Trait du Cas ne cesse de remettre sur le métier le désir d'analyste.

C.D.: C'est tout à fait juste. Ce qualificatif d'instituant ainsi que la question de l'inter-contrôle sont longuement traités dans le livre, au premier chapitre notamment.

«L'inter-contrôle» est une notion floue. En fait, ce n'est pas une notion, c'est une pratique, disons les choses comme elles sont. En quoi diffère-t-elle des séminaires du Trait du Cas?

Je crois que la première chose, c'est que l'inter-contrôle part d'une bonne intention, comme s'il suffisait que des analystes s'expriment sur les difficultés qu'ils rencontrent et que d'autres, au sein du groupe, y répondent. Un groupe est ainsi constitué, qui se différencie du dispositif justement conçu pour déjouer les effets de groupe.

1. Voir p. 193 l'article de Bernard Brémont.

D'ailleurs pour ce que j'en ai connu, la plupart des groupes d'inter-contrôle se faisaient autour d'un senior; ce n'était peut-être pas une règle absolue, mais cette notion d'un sujet supposé savoir fixe, personnalisé, était quand même la règle. Ce n'est pas ainsi dans le dispositif du Trait du Cas.

Puisque je souligne l'antipathie qui existe entre la psychanalyse et les effets de groupe, j'ajoute que c'est pour contrer ces effets que dans le dispositif, le séminaire n'est pas le temps unique de la rencontre. Ce séminaire est orienté, comme on le sait sans doute, vers une séance publique, c'est-à-dire une séance de passage au public, de ce qui peut l'être, naturellement, du travail de ce séminaire. Et entre ces espaces-temps – de séminaire et de passage au public – il y a ce troisième temps du cartel, qui est aussi un autre espace. J'ai parlé à ce propos d'espace transférentiel, de déplacement de la position énonciative. C'est vrai que le jeu de ces changements de position, d'espace, met au travail l'inconscient, un peu comme dans la Passe: la rencontre du passant et du passeur, celle du passeur et du jury, sont aussi des espaces différents dans lesquels circule la parole.

Mais venons-en à la seconde partie de votre question: en quoi ce n'est pas un artifice pour éviter de reprendre une tranche d'analyse. Éviter, sûrement pas, je dirais presque le contraire, c'est peut-être un moyen pour les participants à un séminaire de faire pencher leur hésitation de ce côté-là. C'est-à-dire qu'après une année ou deux de pratique du Trait du Cas, un analyste se rend compte de tout un pan de non-analysé qui certes est mis au travail par le dispositif, mais la vocation du dispositif n'est pas d'être une tranche d'analyse. C'est à chaque analyste participant du séminaire de s'autoriser à reprendre une tranche. En quelque sorte, c'est une autre façon de remettre à l'épreuve son désir d'analyste, et peut-être aussi plus que cela.

Éviter une tranche d'analyse, cela peut arriver, pourquoi pas? Mais si on fait le bilan des vingt années écoulées, on s'aperçoit que beaucoup de nos participants sont effectivement retournés sur un divan.

La question que vous posez vaut aussi pour le contrôle: on a pu dire que le Trait du Cas dispensait de faire un contrôle. Non. Dans nos prescriptions, dans nos règles, il est recommandé de ne pas accepter dans un séminaire du Trait du Cas quelqu'un qui n'aurait jamais eu l'expérience du contrôle.

P.L.: Le contrôle travaille dans la ligne du suivi clinique, plus ou moins orienté, d'un cas le plus souvent. Dans le Trait du Cas il en va autrement, et la parole circule différemment. Diriez-vous que dans l'inter-contrôle, la visée est que chacun parvienne à contrôler des situations cliniques, alors que dans le dispositif pas du tout, il s'agit plutôt de ce qui concerne la transmission, l'enseignement de la clinique? Il s'agit d'un positionnement radicalement différent, non?

C.D.: Dans un cas, vous avez le fantasme d'une clinique qui s'appuie certes sur le transfert, mais aussi beaucoup sur la psychopathologie. Et dans l'autre, vous avez cette considération que la clinique psychanalytique est une clinique qui intègre en une même structure deux sous-structures: celle du patient et celle de l'analyste.

En ce qui concerne la visée, dans le Trait du Cas, c'est le désir d'analyste. Pour le contrôle, c'est le bon déroulement d'une cure.

R.S.: Si les groupes cliniques semblent peu propices au discours de l'analyste, alors qu'est-ce qui s'y transmet? N'est-ce pas, là encore, de la part des associations, écoles, sociétés analytiques, une résistance à l'analyse?

C.D.: Je pense que nous assistons à la renaissance de ce que Lacan appelait les sociétés existantes. Ce que nous essayons de faire avec le Trait du Cas, c'est de tirer au maximum les «impétrants», les nouveaux, les gens qui veulent travailler leur vie analytique, de les tirer vers cette dynamique lacanienne qui ne se suffit pas par exemple de faire des exposés sur les *Cinq psychanalyses* de Freud. Voilà une façon d'ensei-

gner la clinique, mais la lecture de textes ne trouve tout son intérêt que lorsqu'elle ne reste pas dans une perspective extérieure à soi, sur le mode universitaire. L'université a sa tenue, sa cohérence, son impact, mais il se trouve que le discours universitaire ne participe pas de la maïeutique du désir d'analyste, même si l'enseignement peut faire éclore un intérêt pour la psychanalyse et le nourrir de connaissances.

P.L. : Le *Trait du Cas* est aussi une réponse à la dérive universitaire de l'enseignement de la psychanalyse ?

C.D. : Comme je l'ai déjà dit, le *Trait du Cas* est né à une époque – quelques années après la disparition de Lacan – où ses élèves, orphelins, privés d'une façon brutale de l'apport de son enseignement, se sont attaqués à l'établissement des textes des séminaires. Dieu merci, ils l'ont fait, et ils l'ont bien fait. Mais du coup, ils ont investi toute leur énergie intellectuelle vers l'exégèse et l'enseignement des textes.

Ce qui m'a semblé à ce moment-là être un risque, c'est que l'exégèse fasse passer à côté de l'énonciation originale ; car dans cette énonciation, la clinique est intimement mêlée à l'enseignement. Il ne faut pas oublier que dans les séminaires de Lacan, même parfois dans les plus abstraits, chacun peut s'y reconnaître d'une façon ou d'une autre, dans sa pratique et dans son désir d'analyste.

À partir d'un texte établi, exégétique, il en va tout autrement. D'ailleurs le terme d'établissement a ceci de terrible qu'il propose quelque chose de... provisoirement définitif.

Encore une fois, merci à ceux qui les ont établis, ces séminaires, cela a permis à beaucoup de gens de se familiariser avec la « pensée » de Lacan ; mais peut-être pas avec son enseignement, puisque son enseignement faisait fonctionner plusieurs discours à la fois, au sens des quatre discours. Ses références n'avaient pas besoin d'être cliniques au sens psychopathologique pour être infiniment éloquentes pour les auditeurs : chacun reconnaissait que les difficultés de Lacan à cerner un concept, toute proportion gardée, c'étaient aussi les

siennes. Ce qui est moins évident quand un texte s'est coagulé ou a pris la forme d'un corpus.

Ça, c'était donc il y a vingt-cinq ans. Aujourd'hui, la situation est un peu différente : on peut dire que d'une certaine manière, elle s'est aggravée dans la mesure où le souvenir vivant de l'enseignement de Lacan a tendance à s'estomper, à devenir en tout cas de plus en plus rare et où, d'autre part, pour des raisons complexes, les meilleurs éléments de la psychanalyse parmi les jeunes générations semblent avoir une certaine fascination, un certain attrait pour l'enseignement à l'université.

Il n'y a pas d'opposition entre l'enseignement et la formation à la psychanalyse, il y a simplement une complémentarité nécessaire. Évidemment, des dispositifs seuls, sans un enseignement théorique, risqueraient d'amener certaines dérives ; mais la réciproque est vraie. Il y a cinquante ans, plus de la moitié des personnes impliquées par un désir de devenir analyste avaient une formation psychiatrique, alors qu'aujourd'hui c'est une minorité.

Quelles conclusions en tirer ? Le médecin, comme le psychologue, doit se laïciser, se défaire de ce pour quoi il a été formé, s'il veut cibler précisément l'enjeu psychanalytique. Il est vrai, que l'on soit psychiatre ou psychologue, qu'une expérience de la folie, de la maladie mentale, est une expérience précieuse, voire indispensable, pour comprendre un peu le fonctionnement de l'appareil psychique, sous ses différentes modalités : normale, névrotique, psychotique.

Le psychiatre avait cette formation sans effort, puisqu'il « habitait » l'hôpital psychiatrique pendant des années. Les psychologues ont eu plus de difficultés à entrer dans ce cercle un peu étrange, un peu irréel de la folie et du coup, ils se sont rabattus sur l'enseignement de la psychopathologie clinique. Je suis loin de m'en offusquer, mais je pense que dans « psychopathologie clinique », il y a le mot « clinique », et que ce mot est un support important dans les découvertes qui sont faites ensuite au cours de sa propre analyse et dans la pratique de l'analyse ; mais il n'a pas cette prise directe sur le phénomène de la pathologie mentale que, peut-être, les psychiatres d'il y a

cinquante ans pouvaient avoir. Alors, jamais, au grand jamais, l'idée d'enseigner la psychiatrie ne m'est venue dès que j'ai rencontré la psychanalyse, mais il me semble que cette distanciation n'est pas si évidente quand un psychologue, entré dans l'enjeu psychanalytique, veut transmettre quelque chose de son expérience; il lui paraît sans doute plus naturel qu'au psychiatre d'enseigner la psychopathologie, ce que nous laissons faire, nous, aux malades (ce sont les malades qui nous enseignaient la psychiatrie, à la lumière de la lecture et relecture que nous faisons des prestigieux aliénistes du XIX^e siècle). Aujourd'hui, un psychologue apprend à être psychologue à l'université où on lui enseigne la psychanalyse, et il peut croire que pratiquer la psychanalyse, c'est la même chose qu'exercer le métier de psychologue clinicien, ou que c'en est le perfectionnement et la promotion logique. La coupure entre psychanalyse et psychologie risque de s'effacer.

Le Trait du Cas peut être une sorte de « coin » mis là pour empêcher cette confusion, cette collusion entre clinique psychiatrique et psychopathologie, et en même temps être l'affirmation d'une clinique psychanalytique qui est la seule dont le psychanalyste puisse rendre compte, sur le mode de la parole et celui de l'échange tels que le dispositif les propose.

P.L.: Une clinique psychanalytique qui réinterroge le psychanalyste lui-même? Dans la psychopathologie, on peut se dédouaner de sa position puisque c'est l'autre qu'on interroge: « Il est ceci, il est cela. » Voilà le coin qu'il revient au psychanalyste d'enfoncer?

C.D.: Dans cette expression de trait du cas, le « cas » n'est pas un patient, un malade, le cas c'est aussi bien le psychanalyste, ou l'ensemble que forment le psychanalyste et le patient.

P.L.: Je suis reparti de la quatrième de couverture de la première édition de *Scilicet*. Lacan pose déjà les jalons du Trait du Cas, et l'on peut y trouver toute une ligne de travail que je vais reprendre point par point:

« Notre travail aujourd'hui: trouver ici le moyen de ranimer la publication psychanalytique. »

C'est ce que nous sommes en train de faire.

« Le principe du non-signé est adopté pour y servir: une équipe en franchit le pas. »

C'était quelque chose qui visait à l'avènement d'un travail où le non-signé primait, cela a changé ensuite.

Le travail qui se fait dans le Trait du Cas est aussi un non-signé: chaque fois que l'on parle, c'est l'un qui parle aux autres, mais sans que cela s'articule à quelque chose où l'on s'implique par sa signature. C'est de l'analytique qui est au travail, et pas nommément un analyste ou un cas.

« C'est parier sur la formalisation théorique qui rend concevable ce pas: anticiper peut-être sur son établissement, mais démoder aussi un certain style de courbettes qui n'est plus de mise de son fait. »

C'est ce que vous venez de décrire.

« ... moins de guindage d'autorité. Plus de sécurité pour invoquer le personnel dans la pratique, et notamment le trait du cas. Les libertés ici concourent à la rigueur. »

Il est question de rigueur, et en même temps de cette liberté.

C.D.: La liberté et la rigueur dont il est question ici sont à mettre en perspective avec la « liberté » des associations dites « libres » et la rigueur du cadre sans lequel elles ne pourraient se produire. Peut-être est-ce le moment de le souligner, le dispositif du Trait du Cas et le séminaire impliquent un cadre précis.

R.S.: Il peut être tentant d'utiliser cette possibilité « d'évoquer sans guindage le personnel dans la pratique », n'importe où, hors cadre, comme si le dispositif était de peu d'importance: c'est la pente du discours de l'hystérique. C'est pour quoi il me semble indispensable de préciser en quoi il y faut

le cadre du dispositif, ses trois espaces-temps que sont séminaire, cartel et passage au public. Le passage au public n'est pas quelque chose d'accessoire, c'est une condition tout à fait nécessaire. Il faut rappeler que l'usage du terme « Trait du Cas » ne peut se réduire à « un trait » d'un « cas » : il s'agit bien du Trait du Cas, quasiment avec traits d'union, cela inscrit la spécificité du dispositif.

C.D. : Tout à fait, d'ailleurs la relecture très opportune que Pierre Leroy vient de faire de la quatrième de couverture de *Scilicet* le dit : lorsque je parlais tout à l'heure d'intuition il y a vingt ans, c'était simplement une lecture un peu attentive de cette quatrième de couverture.

Peut-être y a-t-il un point sur lequel il faut revenir : le caractère instituant de ce dispositif par rapport à d'autres qui sont certainement féconds et profitables, mais qui n'ont probablement pas tout à fait la même cible.

Instituant est un terme qui est calqué sur le terme d'analysant par rapport à analysé : instituant par rapport à institué. Cela indique quelque chose qui est en cours, qui est en acte, qui est en devenir : l'analysant est dans cette dynamique-là. Bien sûr, si c'est instituant, on objectera que c'est un moment, et qu'au bout il y a nécessairement de l'institué. C'est évidemment une critique grammaticalement fondée : l'instituant ne saurait être éternel, pas plus que le divan. Mais ce qu'il faut préciser, c'est que l'institution dont il s'agit, c'est l'institution du désir d'analyste d'une part, et d'autre part, d'une certaine manière, l'institution du sujet, du sujet barré par le signifiant.

Et c'est vrai que dans le cours des séminaires où chacun s'expose à tour de rôle, les signifiants sont audibles. Les fameux signifiants à la recherche desquels étaient les jurys de passe qui auraient pu dire quelque chose du passage de l'analysant à l'analyste, eh bien, on les retrouve plus volontiers dans l'exercice proposé par les séminaires de Trait du Cas. Cette institution-là, on le sait bien, et justement on le sait par la passe, par la proposition d'octobre 1967, c'est en fait une dialectique institution/destitution : la chute du sujet supposé savoir, le dés-être, la destitution subjective, font partie de ce

qui est instituant d'un analyste. Ce n'est pas instituant d'un professionnel de la psychothérapie, c'est instituant de ce trou, de ce rien, de cette place vide à laquelle l'analyste est convoqué par la logique même du processus inventé par Freud.

Cette précision étant donnée, je pense que ce terme d'instituant doit être souligné dans la mesure où il comporterait (je le mets au conditionnel) une certaine qualité d'acte analytique. C'est une question débattue de savoir si dans la passe il peut se produire pour le passant quelque chose de l'ordre de l'acte analytique.

Ce n'était pas le point de vue de Lacan, ce n'est pas le point de vue exprimé dans la Proposition d'octobre 1967 ; néanmoins c'est une hypothèse que j'ai souvent émise et que je reprends à propos du Trait du Cas. Je pense que cela peut avoir cette fonction pour certains. Et c'est justement quand cela a cette fonction que peut-être quelqu'un va réaliser, va « voir » presque, comme dans un miroir, qu'il a besoin d'un plus d'analyse.

R.S. : Je voudrais vous interroger sur ce qu'il en est de l'inscription du dispositif sur la pratique dans un rapport d'intériorité ou d'extériorité par rapport à une association psychanalytique ?

C.D. : Il me semble que le rapport d'un dispositif à une association formant des psychanalystes doit être celui d'une opportunité offerte. L'association « accueille » un dispositif, à charge pour celui-ci de rendre compte de temps en temps de son fonctionnement. Cela peut se produire dans un débat interne à l'association, ou par des écrits. Dans le Trait du Cas, la « séance publique » joue aussi ce rôle. De fait, il y a une nécessaire extraterritorialité du dispositif par rapport à la réalité associative, même quand le dispositif constitue l'un des piliers de l'association. On peut même se demander si les associations ou les écoles les plus reconnues sont encore en mesure d'être garantes de la doctrine freudienne sans étouffer l'indispensable déliaison liée à cette doctrine même : Lacan et certains de ses élèves en ont payé le prix, qu'en est-il

aujourd'hui ? Affadissement de la psychiatrie, transfert universitaire du côté de la psychopathologie et gestion rationalisée de la santé mentale obligent...

En se tenant à distance des politiques associatives internes, chacun peut faire travailler le *Trait du Cas* sans faire d'ombre à quelque institution que ce soit. Depuis le début, les séminaires du *Trait du Cas* sont ouverts à quiconque en fait la demande et remplit les conditions de pratique préalables : cure et contrôle.

L'arrivée du *Trait du Cas* dans le champ des études psychanalytiques a reçu un accueil mitigé. Cependant, les analystes les plus proches de nous, ceux qui ont initié cette pratique, n'ont pas pu ne pas s'apercevoir que, très rapidement, il y avait quelque chose qui « prenait ». Qui « prenait », non pas du côté d'une institution nouvelle, ou d'une tentative de « challenge » de la pratique sur la théorie, mais en ceci : ce que les participants en disaient, la façon dont réellement ils en parlaient, ce qu'ils en répercutaient sur leur divan, cela faisait dresser l'oreille de leurs analystes de façon un peu inquiète, et en même temps, ils ne pouvaient pas ne pas constater que cela avait des effets.

À partir de là, il y a eu un double mouvement dont l'un a été dominant et l'autre a été seulement esquissé ; et c'est le second que nous reprenons aujourd'hui.

Le premier mouvement qui était un mouvement de prudence, voire d'incitation à la modération, est toujours présent : quelques dispositifs ont fleuri à côté du *Trait du Cas*, comme si effectivement il suffisait d'inventer une règle du jeu pour travailler à plusieurs, pour tendre à obtenir les effets spécifiques que nous avons décrits plus haut. Cette méconnaissance peut aller jusqu'à ignorer les enjeux analytiques ou l'existence même du *Trait du Cas* : cela existe chez des collègues proches (souvenons-nous des résistances à l'adoption de la procédure de la *Passe*, en 1969 à l'École freudienne de Paris !). Pour beaucoup, le *trait du cas* désigne tel ou tel point d'un tableau clinique passé à l'échographie d'une savante recherche psychopathologique...

P.L. : Le *Trait du Cas*, depuis vingt ans, est devenu une référence lacanienne. Quand on parle des dispositifs, de la *Passe*, le *Trait du Cas* a sa place légitime, mais qu'il faut réactualiser, ré-interpeller ; c'est toute l'importance de cette réédition, souligner l'essentiel, l'actualité, le vif qui demeure vingt ans après.

C'est un lieu où quelque chose de la clinique qui s'est perdu se transmet. Aujourd'hui, il y a comme une désertion du territoire, les lieux où se transmet la clinique ne sont pas si fréquents ni si clairs. Je pense que c'est le discours universitaire qui a pris le dessus, au moins en apparence. Il ne pourra pas remplacer le discours du psychanalyste, mais il n'empêche que cela fait illusion.

R.S. : La question de la transmission me paraît en effet un point tout à fait important, et en particulier aujourd'hui. Pierre Leroy disait : c'est le discours universitaire qui a tendance à prendre le dessus, et enseignement rimerait alors avec transmission. Il en est de même du côté de la nomination : le risque est alors de chercher des dispositifs qui viendraient garantir une sorte de « label psychanalyste ».

Il est bien évident que le dispositif du *Trait du Cas* ne peut ni ne veut garantir aucun label ! D'ailleurs, aucun autre dispositif ne pourrait le garantir, comme la cure elle-même ne peut garantir qu'il y aura nécessairement de l'analysant : on peut éventuellement dire qu'une cure aura permis qu'une analyse s'y effectue, ou pas. Il me semble que l'intérêt du dispositif, précisément, c'est qu'il réunit un certain nombre de conditions qui permettent que s'y produise quelque chose du discours de l'analyste.

C.D. : Tout à fait. Mais en fait de question, c'est la réponse !

R.S. : Qu'est-ce qui résiste aujourd'hui à cette dimension de l'analyse, et qui céderait plus facilement aux sirènes du discours universitaire, ou à l'appel d'une nomination sous forme de label et de titres ? Un dispositif comme le *Trait du Cas*, qui ne prétend à aucune garantie, mais qui permet que

dans l'écart, le déplacement, quelque chose se produise du discours de l'analyste, se tient au point le plus crucial de cette question. C'est cela l'enjeu de la réédition de ce livre : en faire entendre quelque chose, rappeler qu'il y a là des conditions nécessaires à une ouverture sur l'inconscient plutôt qu'à une fermeture, et que cela inscrit la transmission de l'analyse ailleurs que du côté universitaire ou du côté de l'institution comme garantie, comme label.

C.D. : On peut dire que d'une certaine façon, la pratique de la Passe rencontre quelque chose de cette même résistance.

P.L. : La Société du Mercredi était un haut lieu de résistance et de construction de l'analyse. Je pense que le *Trait du Cas* en est un aussi, à la différence du savoir universitaire qui viserait plutôt à faire entendre une « bonne parole » érudite et publique.

R.S. : Que pensez-vous du fait que les dispositifs, et particulièrement celui-ci, résistent au temps ? Dans la plupart des autres écoles, il y a peu de dispositifs sur la pratique et s'il y en a, ils n'ont pas la même acuité, la même pertinence. Ils se nomment souvent « groupes cliniques » et visent l'échange, la communication entre praticiens.

C.D. : Le paysage analytique a changé en vingt-cinq ans. Prenons la disparition de Lacan comme horizon, ou plutôt comme fond de tableau : il y a plusieurs facteurs qui contribuent à ce changement de paysage.

Le premier, c'est celui que j'ai mentionné tout à l'heure : après « les Trente Glorieuses » de l'enseignement de Lacan, le temps de l'établissement des textes, avec son effet réducteur.

Ensuite, il y a eu la « revanche » de certains milieux analytiques que la comète Lacan avait éclipsés, notamment du côté de l'IPA : celle-ci a souvent d'ailleurs très honnêtement pris acte de l'importance de l'enseignement de Lacan, et d'une certaine manière elle essaie de l'intégrer dans la recherche contemporaine qui se déploie sous son impulsion.

Et puis un autre facteur a changé, c'est le monde dans lequel nous vivons. Celui-ci n'a évidemment pas modifié, altéré, ou amélioré quoi que ce soit du fonctionnement de l'appareil psychique, qui est le même, mais cela étant dit, il fait peser sur la pratique de la psychanalyse un certain nombre de nouveaux alibis du côté des résistances.

Si l'on sort de l'abstraction pure, il n'y a pas d'analyse ni d'analyste sans patient. Et c'est vrai que d'une certaine manière, les nouveaux patients ont, au moins au niveau des demandes initiales, une résistance mieux étayée que celle que tous les patients ont eue jusque-là. Quand je dis mieux étayée, j'entends par là que ces résistances sont en prise avec les nouvelles conditions de vie de travail, les nouvelles contraintes liées à l'économie, le rythme de vie différent de celui que nous avons connu. C'est vrai que beaucoup de gens ont maintenant des métiers qui exigent d'eux des déplacements auxquels ils ne peuvent se soustraire. Mentionnons, comme modalités de ces résistances, l'exigence d'un nombre restreint de séances par semaine, l'impossibilité de respecter un horaire fixe, tout ce qui favorise la mise de la cure psychanalytique elle-même un peu à côté de la vie.

La réponse à cela, c'est souvent quelque chose qui en rajoute du côté des exigences de la spécificité théorique de l'analyse, mais qui d'un autre côté tolère un certain laxisme concernant le cadre.

Dans cette situation, il est vrai que les dispositifs sur la pratique permettent de surligner à la fois cette discordance entre les acrobaties théoriques des uns et des autres et le fait que les psychanalystes ne peuvent plus pratiquer la psychanalyse d'antan, celle qu'ils ont eux-mêmes suivie quand ils étaient en analyse personnelle. Je crois qu'il y a un phénomène de ce type qui alimente la résistance ambiante à la psychanalyse aujourd'hui.

Par exemple, j'ai eu souvent l'expérience de contrôles faits après d'autres contrôleurs ; j'ai donc entendu parler de la façon dont les contrôles se pratiquent et c'est vrai que ceux qui changent de contrôleurs sont souvent ceux qui cherchent autre chose que la simple reprise théorique, la justification

théorique à telle ou telle attitude, le soutien d'un transfert latéral qu'offre leur contrôleur. Dans le *Trait du Cas*, le transfert latéral tourne, et le sujet supposé savoir aussi. Si par mégarde dans le séminaire se dégage quelqu'un qui prenne spontanément cette place, il suffit de l'entendre quand il prend la parole pour remettre les choses dans une stricte parité entre les participants.

R.S. : Le *Trait du Cas* s'adresse donc bien à des analystes de différents horizons, différentes écoles, et je vous ai entendu dire tout à l'heure que ce dispositif est accueilli aujourd'hui dans une association après avoir vu le jour dans une autre. Pourrait-il être accueilli aussi dans plusieurs associations ou écoles ?

C.D. : Oui, absolument. Il s'agit d'un outil de travail qui n'a pas vocation à rester cantonné dans tel ou tel cercle.

R.S. : Si tant est qu'une association ou une école puisse supporter quelque chose de ce rapport que nous avons évoqué tout à l'heure, d'intériorité/extériorité/extraterritorialité, où prévaut la réunion un par un – chaque un s'offrant à la division par le trait – sans devenir un lieu institutionnel.

P.L. : Je crois que l'on avait utilisé l'expression « s'autoriser à parler comme analysant ». C'est un comble, pour un analyste, non ?

C.D. : Cela avait été dit.

P.L. : L'ouverture du dispositif, dont cette réédition est porteuse, implique en effet cette proposition faite à chacun d'oublier un moment son identité d'analyste, pour la retrouver, après un instant, enrichie de cette parole d'analysant.

C.D. : Plutôt que proposition, je dirai invitation. Invitation à quoi ? À s'autoriser à remettre en jeu une mise que l'on n'est

jamais assuré d'avoir ramassée tant il arrive que l'on soit... ramassé par elle !

R.S. : C'est cela : c'est une nouvelle mise.

C.D. : En effet. Pour ne pas camper sur les acquis de l'expérience.

P.L. : J'aurais une dernière question sur la façon dont l'élaboration de la théorie est mise en rapport avec la fin de l'analyse et la traversée du fantasme.

C.D. : Je vous renvoie au schéma qui se trouve p. 43 dans le livre, où vous avez des barres verticales, A, B, C. La barre C, je pense, est du côté de la fin de l'analyse.

Le *Trait du Cas* ne crée pas la cure, ne la raccourcit ni ne l'allonge. Ce qu'à la rigueur il peut faire apparaître, c'est ce que Freud avait dit quand il parlait de tranches successives.

La fin de l'analyse est une question intéressante à reprendre, bien sûr, parce que, autrefois, il n'était pas du tout de bon ton de dire que la psychanalyse n'avait peut-être pas de fin. Je pense qu'aujourd'hui, on pourrait soutenir quelque chose de cette nature, en pensant plutôt aux diverses étapes d'une analyse.

Est-ce que la psychanalyse s'arrête quand on cesse de voir le psychanalyste ? Je crois que non. Est-ce qu'elle s'arrête à un autre moment ? Non, je ne le pense pas non plus. Je pense qu'il y a des étapes, chacun vit sur l'étape à laquelle il s'est arrêté. On observe des régressions : il y a des analystes qui reprennent une tranche parce qu'ils sont retombés au premier étage, ou à la cave. Le *Trait du Cas* peut éclairer chacun de ceux qui s'y prêtent sur le trajet qui lui reste à faire, mais il n'est pas conçu pour en dire plus.

La possibilité d'une transmission qui ne soit pas du semblant a été involontairement soulignée lors d'une première présentation du *Trait du Cas* lors de sa parution en 1989 ; quelqu'un avait alors brandi le petit livre devant moi en le

tenant du bout des doigts, en s'écriant : « On ne peut pas dire grand chose de cela, car à vrai dire, ce n'est pas un livre » (comme pour la pipe de Magritte !) Cette critique, plutôt cruelle, transmettait quelque chose d'important, une disjonction de l'écrit et du transmissible, mise en question par notre travail. Il n'y a aucun paradoxe à rappeler cette anecdote dans la réédition, vingt ans après : on persiste et signe ! Enfin, je persiste et signe, mais pas seul.

Acte II

Le Trait du Cas, le psychanalyste à la trace

Cette partie reproduit *in extenso*, revue et corrigée par les auteurs, l'édition originale de l'ouvrage publié en mars 1989 par Point Hors Ligne sous le titre *LE TRAIT DU CAS, le psychanalyste à la trace*.

Claude Dumézil

*pour le Cartel*¹

Paris, novembre 1988

Une approche clinique et théorique de la pratique psychanalytique

Le lecteur doit savoir que nous lui présentons ici, à peine remanié en vue de la publication, le carnet de route d'un séminaire que j'avais proposé en 1983 sur la pratique et la clinique psychanalytique, thèmes alors quelque peu maltraités au regard de l'histoire des concepts ou de l'écriture d'une nouvelle mathéma-méta-psychologie.

Cet ouvrage à plusieurs voix trouve sa cohérence et, pour nous, sa nécessité, dans le respect d'une chronologie déployée sur cinq ans et, malgré la singularité des points de vue exprimés, dans l'effectivité d'une dynamique commune de recherche, désignée d'emblée comme « théorigène », cela afin d'indiquer notre refus d'alimenter l'absurde et imaginaire opposition entre théoriciens et cliniciens de la psychanalyse.

Nous avons tenté de rendre compte des diverses étapes de cette dynamique entre 1983 et 1988.

De 1983 à 1985 un séminaire, puis deux, ont fonctionné à un rythme bimensuel. Bien que non reconnus comme tels, les éléments d'un dispositif se sont imposés progressivement à partir de l'intention initiale : il s'agissait de parer à l'académisme, aux effets de groupe, aux retours anecdotiques ou

1. Sur la notion de cartel en psychanalyse, cf. *Tribune 2*, publication des Cartels constituant de l'analyse freudienne (34, rue Hallé, 75014, Paris), 1986, p. 9 à 39. Repris dans *À l'école du sujet*, p. 57 et suiv., cf. *supra* note 1, p. 7.

«sauvages» d'un travail collectif, en créant les conditions de la surprise au détour d'une énonciation relative à une pratique d'analyste, décalée du fait de s'être produite en un champ transférentiel nouveau. Chacun, exposant à son tour, découvrait un peu de ce qui lui résistait, ponctuellement, dans l'exercice de sa fonction d'analyste.

Le projet d'une ouverture périodique de ces séminaires fermés à un public élargi de praticiens de l'analyse et la mise en perspective d'un signifiant de Lacan un peu énigmatique, jusque-là rarement utilisé, le «trait du cas», ont été déterminants dans l'orientation des séminaires et le maintien du cap que nous venons d'indiquer.

Le «trait du cas», chez Lacan, renvoie au «personnel dans la pratique²» et au support du sujet: «Donner comme support du sujet, ce qu'il en est vraiment de lui, à savoir rien: en l'occasion le trait» (Séminaire sur l'Acte analytique). Le «trait du cas», dirons-nous en 1985, sert de fiction opératoire, d'agent de distanciation entre la parole et le discours et, à ce titre, il nous permettra d'aborder la question du leurre, dans ses différents registres, illusion, semblant et fiction, en psychanalyse.

L'ouverture à un public élargi de praticiens eut lieu pour la première fois en octobre 1984. Elle fut l'occasion d'effectuer cet autre déplacement que suppose le passage de l'énonciation à l'écrit.

Trop «cliniques» pour être publiables, les écrits présentés ce soir-là, dans le souci bien pensant d'explicitier le «Trait du cas», avaient tous *trait*, sans connivence entre les intervenants, à cette institution du sujet barré qui s'appelle castration mais dans sa dimension imagée.

Il n'y avait pas encore un au-delà du cas, transmissible. C'est l'après-coup de cette expérience qui permit une seconde phase du travail d'où est issue la présente publication.

2. *Scilicet* 1, quatrième de couverture, Paris, Le Seuil, 1968 (1^{re} édition), reproduction intra p. 227.

Les rééditions plus tardives n'ont plus ce texte de couverture dont nous extrayons: «Moins de guindage d'autorité. Plus de sécurité pour invoquer le personnel dans la pratique, et notamment le trait du cas.»

Le nombre des acteurs de chacun des deux séminaires s'est stabilisé autour de huit à dix personnes, rassemblant par moitié d'anciens et de nouveaux participants. À partir de la rentrée 1987-1988, trois groupes de cinq ou six partenaires ont fonctionné séparément. Depuis 1986, une fois par mois, s'est réuni un «cartel» relié aux différents groupes, et qui constitue un lieu, encore déplacé, d'une réflexion sur la pratique de la cure vue à travers notre dispositif. C'est en tant que membres de ce cartel que Bernard Brémond, Michel Gaugain, Bernard Tauber, Danielle Treton, Myriam Ziri et moi-même témoignons dans ce livre.

Le premier chapitre réunit les trois interventions d'une table ronde tenue en Avignon en juin 1985, lors du congrès des Cartels constituants de l'analyse freudienne, dont le thème général était «Au lieu de l'hystérie».

Le deuxième chapitre présente quatre textes directement ou indirectement inspirés par les séminaires dits du «Trait du Cas».

Le troisième chapitre est constitué des actes d'une autre table ronde, tenue deux ans plus tard à Paris, dans le cadre d'un colloque des Cartels constituants, sur le thème de la «Clinique des passions». Quatre intervenants y exposent – et s'y exposent – en faisant le point sur leur travail «avec» le «Trait du Cas».

Le quatrième chapitre présente trois textes dont l'orientation théorique plus précise s'inscrit dans la théorogenèse attendue du dispositif.

Le cinquième et dernier chapitre examine les modalités du dispositif du «Trait du Cas» dans son rapport avec d'autres dispositifs explorant également la fonction et le devenir analyste, notamment le contrôle et la passe.

L'articulation interne des chapitres, les renvois d'un écrit à l'autre n'ont pas toujours permis d'éviter redites ou variantes. Celles-ci ne nous paraissent pas nécessairement oiseuses ou fastidieuses, dès lors qu'elles font apparaître, chez un même auteur à des dates différentes, ou d'un auteur à l'autre à la même date, l'évolution ou la diversité des points de vue.